

FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI DE VOS SALARIÉS APRÈS UN CANCER AVEC LA MAISON DE LA VIE

LA « MAISON DE LA VIE » EST UN PROGRAMME DÉDIÉ AUX PERSONNES AYANT EU UN CANCER. VÉRITABLE « SAS DE DÉCOMPRESSION », ELLE PROPOSE DES SÉJOURS DE TRANSITION DE 5 JOURS DANS DES LIEUX PROCHES DE LA NATURE, POUR FACILITER UN RETOUR PLUS SEREIN À LA VIE ACTIVE.

Ces séjours accueillent entre 10 et 15 personnes dans un cadre convivial et bienveillant. Ils concernent les hommes ou les femmes :

- En rémission d'un cancer, quel qu'il soit (attesté par le médecin)
- Jusqu'à 5 ans après la fin des traitements.
Un parcours est organisé par des professionnels autour de 4 grands axes :
- Bien bouger (*éducateur sportifs et professeurs de yoga*)
- Bien manger (*nutritionnistes, cuisiniers et jardiniers*)
- Echanger, et partager ses ressentis (*écrivains et psychologues*)
- Prendre soin de soi et mieux gérer son stress (*musiciens, comédiens, sophrologues, et socio-esthéticiennes*)

Découvrez le planning des séjours 2018 et toutes les informations sur : <http://www.maisondelavie.fr/>
Combien ça coûte ?

Vous pouvez proposer ces séjours à vos salariés en prenant en charge, tout ou partie de leur coût ou des journées de congés, dans le cadre de votre politique sociale.

Si vous êtes client de KLESIA en retraite complémentaire, le coût du séjour du salarié est intégralement pris en charge par l'Action sociale KLESIA.

Pour en savoir plus :

<http://www.maisondelavie.fr/>

contact@maisondelavie.fr

07 60 88 73 79

<https://www.youtube.com/watch?v=8lDd-JD5qIQ#action=share>